



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **18 mars 2019**

Délibération n° 2019-3391

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Marchés de travaux sur les biens immobiliers de la Métropole de Lyon - Lancement et autorisation de signer les accords-cadres de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

Rapporteur : Monsieur le Président Kimelfeld

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 26 février 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 20 mars 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme El Faloussi, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Casola (pouvoir à M. Boudot), Mme Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Genin (pouvoir à M. Bravo), Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Passi, Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 18 mars 2019**Délibération n° 2019-3391**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Marchés de travaux sur les biens immobiliers de la Métropole de Lyon - Lancement et autorisation de signer les accords-cadres de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 février 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La direction du patrimoine et de moyens généraux (DPMG) est amenée à lancer sa campagne de renouvellement de ses accords-cadres à bons de commande de travaux sur les biens immobiliers de la Métropole. Ces travaux peuvent concerner des immeubles bâtis ou non bâtis pour lesquels la Métropole agit soit en qualité de maître d'ouvrage, soit en qualité de mandataire dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage déléguée, ou quand elle intervient comme conducteur d'opération.

Cette consultation prendrait la forme de 21 accords-cadres multi-attributaires, à l'exclusion du lot n° 16, conclus pour une durée de 4 ans et sans montant minimum ni maximum, afin de prendre en compte l'ensemble des demandes dans des délais et pour des durées contraintes, et d'assurer la continuité du service public en poursuivant l'exploitation des équipements.

Une procédure d'appel d'offre ouvert serait lancée en application des articles 25, 33 et 66 à 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pour l'attribution des accords-cadres relatifs à l'opération de renouvellement des marchés de travaux sur les biens immobiliers de la Métropole.

Le cas échéant, les présents accords-cadres pourraient intégrer des conditions d'exécution à caractère social et prévoiraient, notamment, la mise en œuvre de la clause d'insertion sociale.

Les prestations font l'objet de l'allotissement ci-dessous mentionné.

Tous les lots feraient l'objet d'un accord-cadre à bons de commande conformément aux articles 78 et 80 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Les lots n° 3, 3bis, 4, 5, 6, 7, 7 bis, 8, 9, 10, 11 et 17 feraient l'objet d'un accord-cadre mixte à bons de commandes et à marchés subséquents conformément aux articles 78 à 80 dudit décret.

Ils seraient conclus pour une durée ferme de 4 ans.

Les lots ne comporteraient pas d'engagement de commande minimum et maximum. L'estimation prévisionnelle du besoin est le suivant :

Lot	Libellé du lot	Estimation prévisionnelle du besoin pour la durée totale de l'accord cadre (en €)	
		HT	TTC
1	terrassement, voirie et réseaux divers	4 400 000	5 280 000
2	maçonnerie	7 000 000	8 400 000
3	menuiseries bois et mixte bois-alu	4 000 000	4 800 000
3bis	menuiseries PVC	4 000 000	4 800 000
4	charpente, couverture	900 000	1 080 000
5	courants forts	6 800 000	8 160 000
6	courants faibles	6 000 000	7 200 000
7	plomberie	4 800 000	5 760 000
7bis	chauffage	9 600 000	11 520 000
8	carrelage	3 500 000	4 200 000
9	métallerie, serrurerie	2 800 000	3 360 000
10	vitrierie	936 000	1 123 200
11	occultation, volets roulants	2 400 000	2 880 000
12	clôture	1 120 000	1 344 000
13	plafonds, cloisons démontables	212 000	254 400
14	cloisons peintures	3 500 000	4 200 000
14bis	plafonds suspendus	1 000 000	1 200 000
15	sols souples parquets	2 600 000	3 120 000
16	revêtements pierre	221 600	265 920
17	étanchéité, garde-corps	4 800 000	5 760 000
18	trappes de désenfumage, éclairage zénithal et SSI	1 200 000	1 440 000

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits accords-cadres conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

1° - Approuve le lancement de la procédure en vue de l'attribution des accord(s)-cadre(s) à bons de commandes et/ou marchés subséquents de travaux pour les travaux sur les biens immobiliers de la Métropole.

2° - Autorise, dans le cas où la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse, monsieur le Président à poursuivre par voie de marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables (article 30-I-2° du décret) ou procédure concurrentielle avec négociation (article 25-II-6° du décret) ou par la voie d'un nouvel appel d'offres (article 66 à 69 du décret) aux conditions prévues aux articles 25,30 et 66 à 69 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, selon la décision de l'acheteur.

3° - Les offres seront choisies par la commission permanente d'appel d'offres

4° - Autorise monsieur le Président à signer les accords-cadres à bons de commande et/ou à marchés subséquents et tous les actes y afférents suivants pour une durée de 4 ans :

- lot n° 1 terrassement, voirie et réseaux divers,
- lot n° 2 maçonnerie,
- lot n° 3 menuiseries bois et mixte bois-alu,
- lot n° 3bis menuiseries PVC,
- lot n° 4 charpente, couverture,
- lot n° 5 courants forts,
- lot n° 6 courants faibles,
- lot n° 7 plomberie,
- lot n° 7bis chauffage,
- lot n° 8 carrelage
- lot n° 9 métallerie, serrurerie,
- lot n° 10 vitrerie,
- lot n° 11 occultation, volets roulants,
- lot n° 12 clôture,
- lot n° 13 plafonds, cloisons démontables,
- lot n° 14 cloisons peintures,
- lot n° 14bis plafonds suspendus,
- lot n° 15 sols souples parquets,
- lot n° 16 revêtement pierre,
- lot n° 17 étanchéité, garde-corps,
- lot n° 18 trappes de désenfumage, éclairage zénithal et SSI.

5° - La dépense de fonctionnement en résultant, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire, au budget principal et aux budgets annexes de la Métropole - exercices 2019 et suivants - chapitre 011 - sur les opérations adéquates.

6° - La dépense d'investissement correspondante sera imputée sur les autorisations de programmes globales adéquates à la charge du budget principal et des budgets annexes de la Métropole sur les opérations adéquates.

7° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal et aux budgets annexes de la Métropole - exercices 2019 et suivants - chapitres 21 et 23.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 mars 2019.